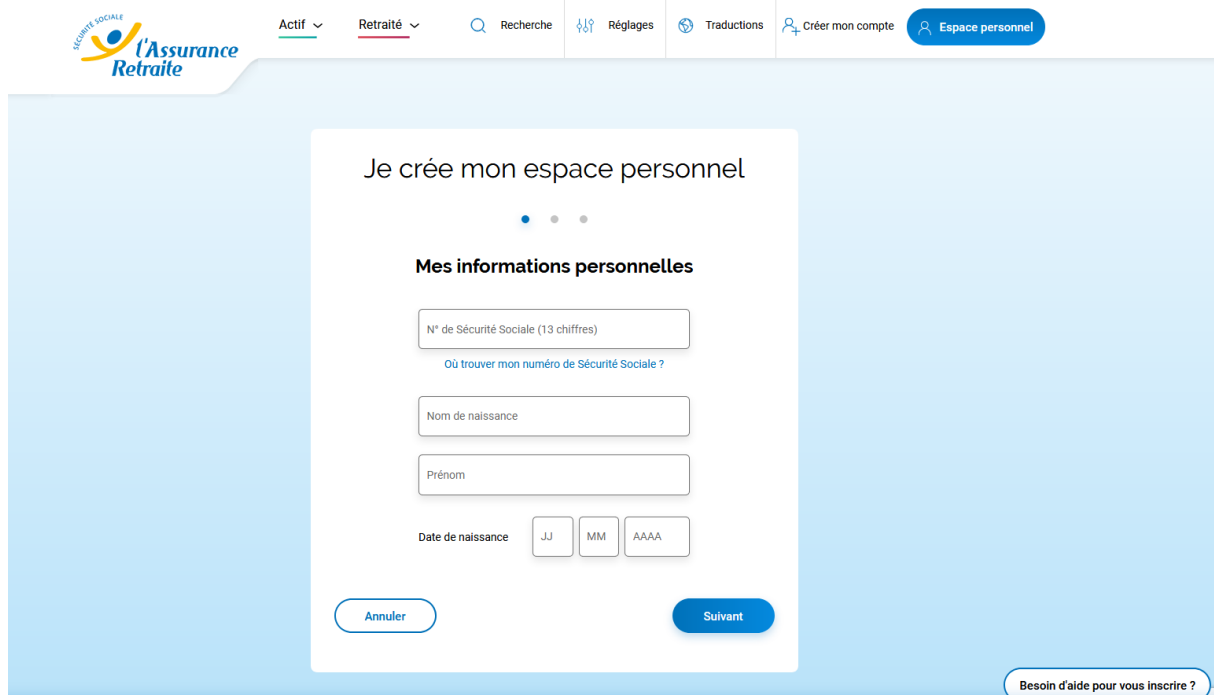
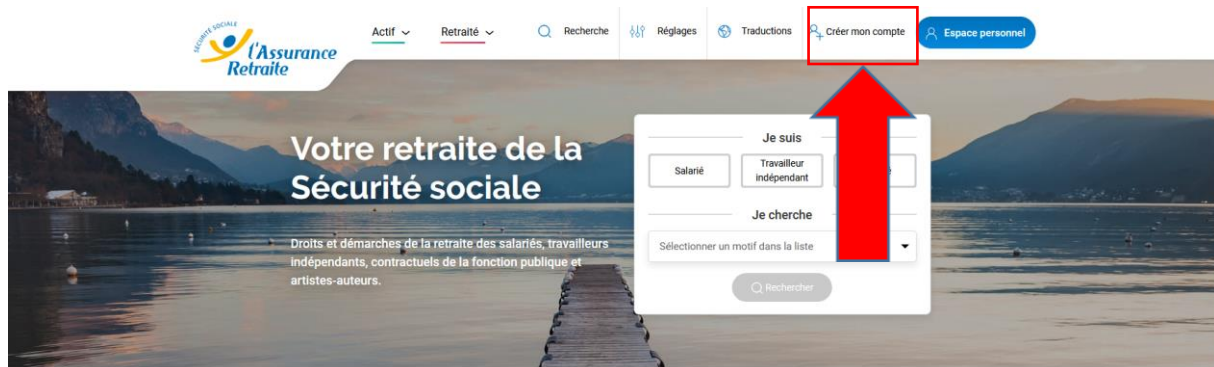


Comment avoir son relevé des trimestres « cotisés » sur le site de l'assurance retraite

Pour accéder au site, taper cette adresse : <https://www.lassuranceretraite.fr>

Si vous n'êtes pas encore inscrit suivre la flèche rouge



Saisir toutes les données demandées

SECURITE SOCIALE
L'Assurance
Retraite

Actif ▾ Retraité ▾ Recherche Réglages Traductions Créer mon compte Espace personnel

Je crée mon espace personnel

Mes informations personnelles

N° de Sécurité Sociale (13 chiffres)
1230122001000
[Où trouver mon numéro de Sécurité Sociale ?](#)

Nom de naissance
durant

Prénom
pal

Date de naissance JJ MM AAAA
01 01 1923

Annuler Suivant

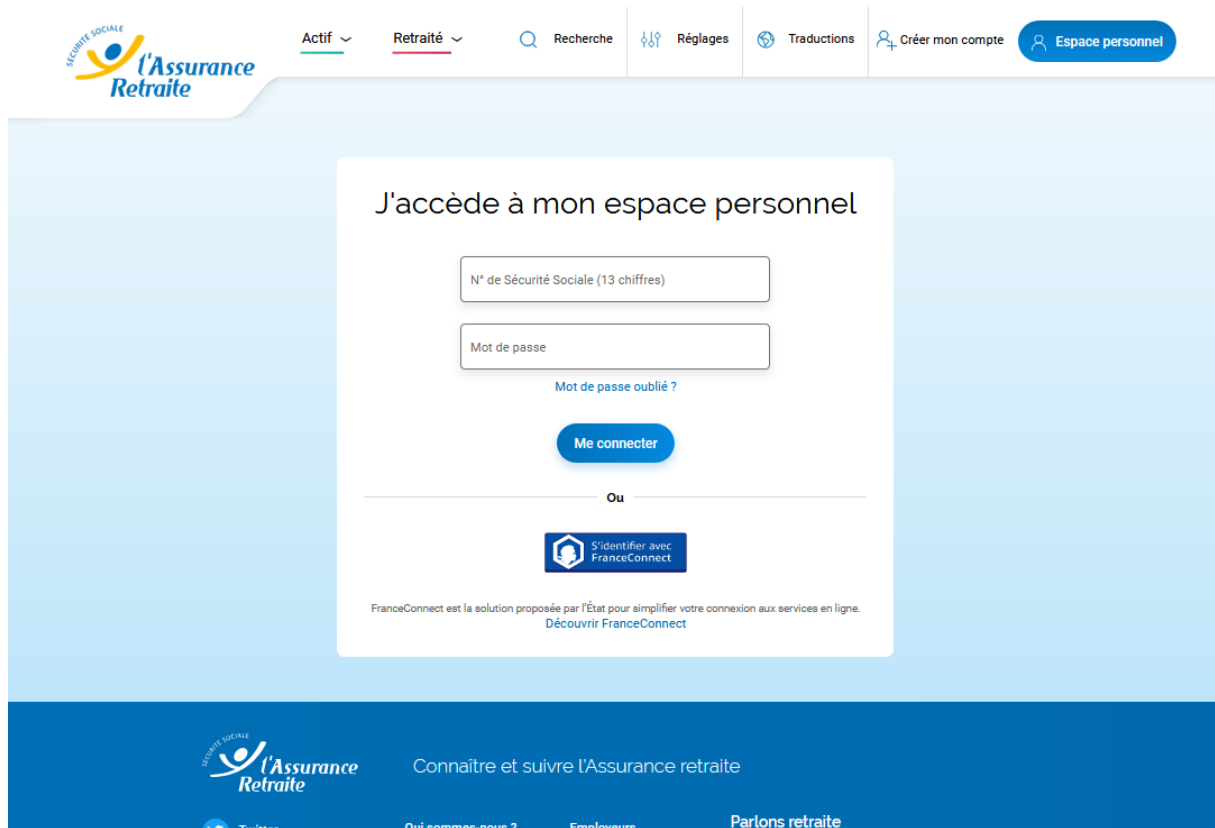
Besoin d'aide pour vot

Valider les images selon la proposition faite.

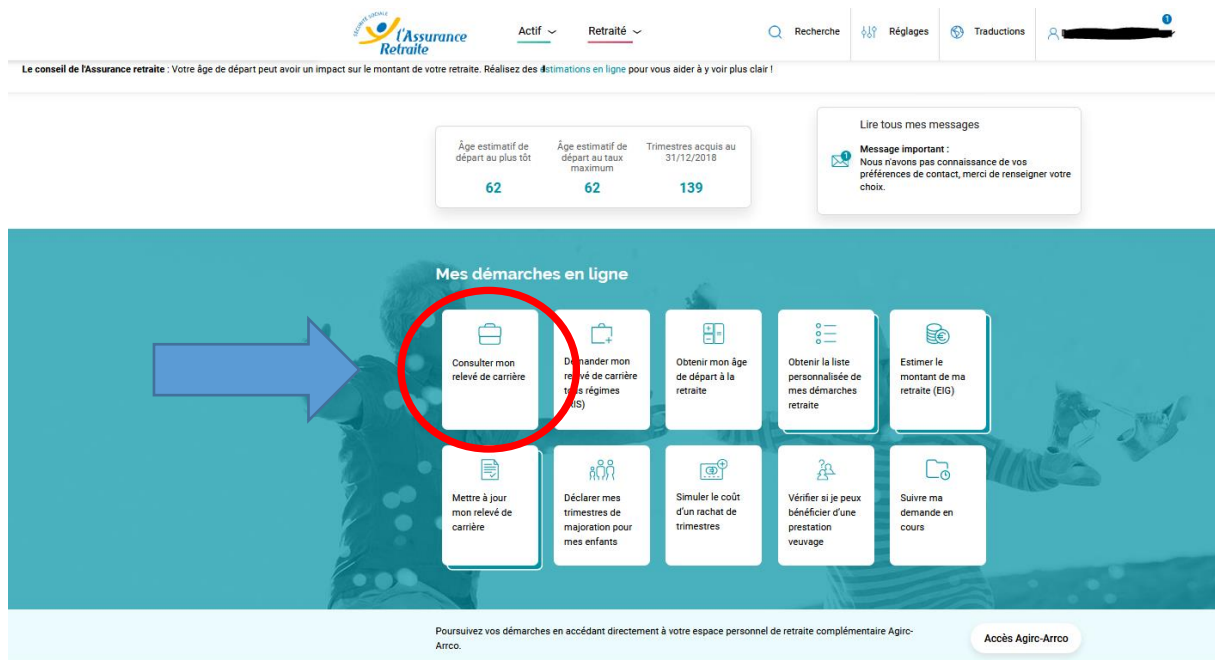
Enregistrer votre mot de passe

Ensuite vous retournez sur le site et saisissez votre numéro de sécurité sociale et votre mot de passe.

Ne pas perdre son mot de passe car il vous permettra de retourner sur le site aussi souvent que vous le souhaitez.

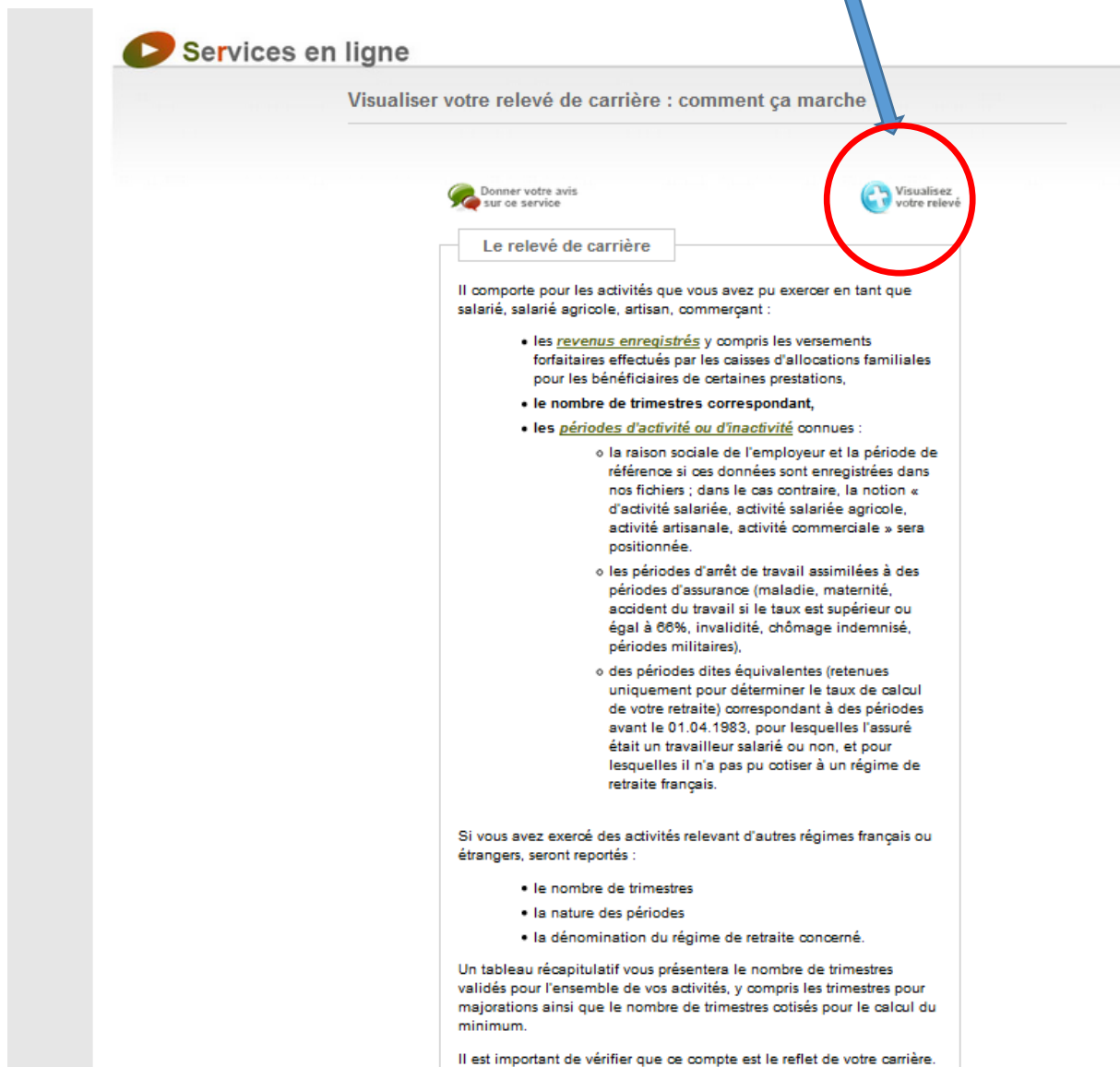


Suivre la flèche bleue et cliquer sur « Mon relevé de carrière » voir rond rouge ci-dessous



Cliquer sur la croix bleue.

Elle est entourée en rouge sur la photo ci-dessous



Services en ligne

Visualiser votre relevé de carrière : comment ça marche

Donner votre avis sur ce service

Visualisez votre relevé

Le relevé de carrière

Il comporte pour les activités que vous avez pu exercer en tant que salarié, salarié agricole, artisan, commerçant :

- les **revenus enregistrés** y compris les versements forfaitaires effectués par les caisses d'allocations familiales pour les bénéficiaires de certaines prestations,
- le nombre de trimestres correspondant,
- les **périodes d'activité ou d'inactivité** connues :
 - la raison sociale de l'employeur et la période de référence si ces données sont enregistrées dans nos fichiers ; dans le cas contraire, la notion « d'activité salariée, activité salariée agricole, activité artisanale, activité commerciale » sera positionnée.
 - les périodes d'arrêt de travail assimilées à des périodes d'assurance (maladie, maternité, accident du travail si le taux est supérieur ou égal à 66%, invalidité, chômage indemnisé, périodes militaires),
 - des périodes dites équivalentes (retenues uniquement pour déterminer le taux de calcul de votre retraite) correspondant à des périodes avant le 01.04.1983, pour lesquelles l'assuré était un travailleur salarié ou non, et pour lesquelles il n'a pas pu cotiser à un régime de retraite français.

Si vous avez exercé des activités relevant d'autres régimes français ou étrangers, seront reportés :

- le nombre de trimestres
- la nature des périodes
- la dénomination du régime de retraite concerné.

Un tableau récapitulatif vous présentera le nombre de trimestres validés pour l'ensemble de vos activités, y compris les trimestres pour majorations ainsi que le nombre de trimestres cotisés pour le calcul du minimum.

Il est important de vérifier que ce compte est le reflet de votre carrière.

Année	Nombre de trimestres	Employeur ou nature de l'activité	Salaires	Salaires revalorisés en euros au 23.02.2016	Nombre de trimestres	Autres régimes français ou étrangers	Nature des périodes
1978	0	activité salariée	171	79,74			
1981	0	activité salariée	222	73,29			
1982	3	activité salariée	13 070	3 853,51			
1983					1	Fonctionnaires	activité salariée
1984					4	Fonctionnaires	activité salariée
1985					4	Fonctionnaires	activité salariée
1986					4	Fonctionnaires	activité salariée
1987					4	Fonctionnaires	activité salariée
1988					4	Fonctionnaires	activité salariée
1989					4	Fonctionnaires	activité salariée
1990					4	Fonctionnaires	activité salariée
1991					4	Fonctionnaires	activité salariée
1992					4	Fonctionnaires	activité salariée
1993					4	Fonctionnaires	activité salariée
1994					4	Fonctionnaires	activité salariée
1995					4	Fonctionnaires	activité salariée
1996					4	Fonctionnaires	activité salariée
1997					4	Fonctionnaires	activité salariée
1998					4	Fonctionnaires	activité salariée
1999					4	Fonctionnaires	activité salariée
2000					4	Fonctionnaires	activité salariée
2001					4	Fonctionnaires	activité salariée
2002					4	Fonctionnaires	activité salariée
2003					4	Fonctionnaires	activité salariée

Grace à ce relevé nous avons l'information sur le nombre de trimestres cotisés à prendre en compte, zone entourée en rouge

2006					4	Fonctionnaires	activité salariée
2007					4	Fonctionnaires	activité salariée
2008					4	Fonctionnaires	activité salariée
2009					4	Fonctionnaires	activité salariée
2010					4	Fonctionnaires	activité salariée
2011					4	Fonctionnaires	activité salariée
2012					4	Fonctionnaires	activité salariée
2013					4	Fonctionnaires	activité salariée
2014					4	Fonctionnaires	activité salariée
2015					4	Fonctionnaires	activité salariée

Trimestres de majoration (à justifier)	Régime général	Autres régimes	Tous régimes
Pour enfant(s)		8	8

Récapitulatif des trimestres	Régime général	Autres régimes	Tous régimes
Trimestres retenus y compris majorations retenues	3	141	144
Trimestres cotisés pour le calcul du minimum	3	133	136

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous reconnaît un droit d'accès et de rectification.